

## PROCES-VERBAL

### DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANÇAIS DU MERCREDI E6 DECEMBRE 2023, A 17 HEURES 30 A LA SALLE DE L'AIGLE NOIR A NEYRUZ

#### Comité de direction :

Mmes, MM.

Marius ACHERMANN, conseiller communal, pour la Commune d'Avry,  
Gilles DE REYFF, conseiller communal Givisiez, pour les Communes de la Région de la Ceinture,  
Luc DEGLISE, syndic de Villarsel-sur-Marly, pour les Communes de la région de Marly,  
Caroline DENERVAUD, vice-syndique, pour la Commune de Villars-sur-Glâne,  
Hicham FROSSARD, conseiller communale de Hauterive,  
Lise-Marie GRADEN, préfète du district de la Sarine,  
Julien GREMAUD, syndic, pour la Commune de Gibloux,  
César MURANGIRA, conseiller communal, pour la Commune de Marly,  
Katuscia SANSONNENS, vice-syndique, pour les Communes de Sarine Ouest,  
Cindy SCHNEIDER, conseillère communale, pour les communes du Haut-Lac,  
Frantz SIMONIS, conseiller communal, pour les Communes de Sarine Nord,  
Christoph Wieland, préfet du district du Lac,  
Stéphane FRAGNIERE, directeur de l'Ecole du CO de Pérolles,  
Yvan GIRARD, directeur de l'Ecole du CO de Sarine Ouest,  
Pierre KOLLY, directeur de l'Ecole du CO du Gibloux,  
Frédéric REPOND, administrateur de l'Association.

#### Excusé-e-s :

Mmes et MM.

Mirjam BALLMER, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg,  
Anne-Elisabeth NOBS, présidente de la commission financière,  
Stéphane GREMAUD, directeur de l'Ecole du CO de Marly.

Communes présentes : 25 sur 27  
Communes excusées : Givisiez / Villars-sur-Glâne  
Communes absentes :

*(Liste nominative des présences et excusées à disposition au secrétariat de l'association)*

Nombre de voix  
représentées / sur

75/92

Délégués et conseillers présents:	29	
Comité	15	
Autres participants et invités	4	
Total des personnes présentes	48	
dont	30	avec voix délibérative + celle du président
	14	avec voix consultative.

**ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L' ASSOCIATION  
DU MERCREDI 6 DECEMBRE 2023, A 17 HEURES 30  
A LA SALLE DE L'AIGLE NOIR A NEYRUZ**

L'Assemblée est présidée par **Madame Lise-Marie Graden**, préfète de la Sarine, présidente de l'Association.  
Le procès-verbal est tenu par **Mme Angelika GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Pérolles.

\*\*\*\*\*

**Mme la Présidente** ouvre la séance à 17h36 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle annonce les absences de Mmes Mirjam Ballmer, conseillère communale de la Ville de Fribourg, Anne-Elisabeth Nobs, présidente de la commission financière et de M. Stéphane Gremaud, directeur du CO de Marly. Elle salue la présence de M. Christoph Wieland, préfet du district du Lac.

Elle annonce ensuite le départ anticipé des délégué.es de la Commune de Marly en raison de leur séance de Conseil général.

Les Communes ont été convoquées par courrier prioritaire du 15 novembre 2023 ainsi que par annonce dans la Feuille officielle no 19 du 24 novembre 2023, comme exigé par la Loi sur l'information.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 31 mai 2023
2. Informations du Comité
3. Infrastructures scolaires – état des lieux et perspectives
4. Budgets 2024
  - 4.1. Budget du compte de résultats
  - 4.2. Préavis de la commission financière
  - 4.3. Budget des investissements, par nature
    - Infrastructures (bâtiments et biens meubles)
    - Informatique
  - 4.4. Préavis de la commission financière
  - 4.5. Vote final du budget du compte de résultats et d'investissements
5. Divers

Aucune remarque et/ou objection n'étant formulé-e-s quant à l'ordre du jour et au mode de convocation pratiqué, **Mme la Présidente** déclare l'Assemblée valablement constituée.

**Mme la Présidente** laisse la parole à Mme Katuscia Sansonnens, vice-syndique de la Commune de Neyruz, également vice-Présidente de l'Assemblée des délégués ; celle-ci transmet un message de bienvenue aux délégués dans sa commune qu'elle présente brièvement. Elle les invite à une collation offerte par sa commune à l'issue de cette assemblée.

**Mme la Présidente** demande aux intervenants de parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la commune qu'ils représentent.

Sont désignés en qualité de scrutateurs :

M. Vonlanthen de la commune de Courtepin et Mme Ménétrety de la commune de la Brillaz.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 31 MAI 2023**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 31 mai 2023 est adopté avec les remerciements d'usage à son auteure, Mme Angelika Greim.

## 2. INFORMATIONS DU COMITE

### 2.1. Modifications statutaires : approbation par les législatifs communaux

**Mme la Présidente** donne rapidement un retour de l'exercice mené ces derniers mois :

Condition pour l'approbation :  $\frac{3}{4}$  des communes représentant  $\frac{3}{4}$  de la population.

Aperçu des résultats :

- 13 communes (sur 27), ont accepté les modifications statutaires, soit 48.1% des communes totalisant 53.1% de la population ;
- 12 communes ont refusé ;
- 2 communes ont retiré le point de l'ordre du jour.

#### ☞ Les modifications statutaires proposées sont refusées

Comme indiqué dans les communications synthétiques des décisions de la dernière séance du comité du 8 novembre 2023, le Comité a décidé de ne pas proposer de modifications statutaires à l'occasion de l'assemblée du 6 décembre, notamment s'agissant de limite d'endettement.

En effet, au vu de l'état d'avancement du dossier du CO de Givisiez et de l'évaluation sous l'angle économique des recommandations du GT « bassins des CO », le chiffre de la limite d'endettement à modifier dans les statuts doit encore être affiné.

### 2.2. Répartition des frais entre les communes (art. 35 et 36 des statuts)

Notre administrateur rédigera prochainement une note explicative comprenant :

- ✓ les modalités de calcul selon les statuts ;
- ✓ le résultat de la péréquation à l'échelle de l'Association.

Celle-ci sera finalisée au printemps prochain, notamment en vue de la prochaine assemblée de délégué.e.s

### 2.3. Ville de Fribourg : convention

En raison de la gratuité des cours d'économie familiale accordée par la Ville de Fribourg, dès l'année scolaire 2023-2024 :

- ❖ Pour la Ville : modification du règlement scolaire ;
- ❖ Pour l'Association : modification de l'annexe du tarif des redevances.

### 2.4. CO de Givisiez

**Mme la Présidente** laisse la parole à **Mme Caroline Dénervaud**, présidente de la Commission de bâtisse ; celle-ci rappelle en préambule le calendrier intentionnel, tout en relevant l'excellente collaboration avec les architectes, la commune de Givisiez et les TPF.

#### 2.4.1. Calendrier intentionnel présenté en mai dernier lors de l'Assemblée

- Mise à l'enquête PAD, rte des Taconnets, arrêt bus provisoire mars – juin 2023
- Mise à l'enquête CO septembre 2023
- Crédit d'ouvrage (devis général) octobre 2024
- Référendum financier obligatoire novembre 2024
- Début des travaux juin 2025
- Mise à disposition des locaux rentrée août 2027

#### 2.4.2. « Coup d'œil » dans le rétro et conséquences

- Demande préalable «préavis défavorable» 26 octobre 2023
- «Objectif» de mise à l'enquête publique 27 octobre 2023\*
  - plan d'aménagement de détail (PAD) «les Taconnets» ;
  - rehaussement de la route des Taconnets ;
  - démolition des bâtiments existants ;
  - construction du CO

\*date convenue d'entente entre les différents partenaires, en coordination avec la DIME (juillet 2023)

- Problématiques notamment soulevées par le préavis défavorable du SeCA

Places de stationnement : le SMO a annoncé que le CO ne pouvait bénéficier que de 16 places de parc pour répondre aux besoins des employés et des enseignants, et 10 places de parc pour les visiteurs, soit 1 pour le CO et 9 pour les usagers des infrastructures sportives et culturelles. Soit 26 places de parc pour un CO qui est sensé accueillir entre 700 et 900 élèves et une centaine d'enseignants, ce qui n'est bien évidemment largement pas suffisant. Nous investissons dans le cadre de ce projet dans une salle de sport triple, destinée à un usage régional, ainsi dans une aula de 450 places. Devant notre étonnement, le SMO justifie ces chiffres en comparant le secteur des Tacconets (comprenant une gare routière et ferroviaire) à la gare de la Ville de Fribourg dont la déserte serait identique. Ce qui ne correspond pas à la réalité du terrain. Notre demande préalable, à savoir respecter les exigences du PA4 de l'Agglo, faisait déjà une réduction de 70 % des besoins bruts. Le SMO a exigé une réduction à hauteur de 90 % pour les besoins du CO et de 80 % pour la salle de sport. Il est important de relever que le SMO a opéré un changement au cours du développement du projet, avec comme conséquence que toutes les études faites au préalable deviennent obsolètes, ce qui représente près de 400 heures effectuées par des mandataires, financés conjointement par les TPF, la commune de Givisiez et l'Association des communes. Des études complémentaires devront être menées, ce qui risque de compromettre le calendrier intentionnel pour le CO de Givisiez. Pour envisager la mise à disposition des locaux pour la rentrée d'août 2027, ce qui est l'objectif, il faudrait que le PAD des Tacconets soit conforme aux exigences du SMO au plus tard au mois de mars 2024 en ce qui concerne le stationnement et les surfaces de plancher. En résumé, cette situation est bloquante pour les différentes mises à l'enquête et le développement du projet du CO.

**Mme la Présidente** ouvre la discussion:

**Mme Marie-Claude Clerc**, membre de la commission financière, dit que la commission financière a été mise au courant de cette situation qui exige encore quelques compléments, notamment par rapport au nombre de place de parc : 26 places de parc ont été accordées, ce qui correspond à 90 % de réduction. La demande portait sur quel nombre de places de parc ? **M. Repond** lui explique qu'il est difficile de faire le calcul rapidement. Il s'agit d'environ 450 places à l'échelle du PAD, auxquelles il faut distinguer pour la partie du CO, la partie des enseignants et des employés, celle des visiteurs, ainsi que les autres affectations, notamment les salles de sport et l'aula. Et à chaque fois la distinction entre usagers et visiteurs. **Mme Dénervaud** ajoute encore que nos architectes ont pris régulièrement des contacts avec le SMO, des échanges de courriel et des PV ont été validés. Le SMO avait prévu au début de la procédure 54 places pour le CO. **M. Repond** complète en expliquant qu'au départ la fourchette du PA4 était la même que pour le PA3, à savoir de l'ordre de 10 à 30 % de satisfaction. Après discussions entre tous les mandataires, le choix de la fourchette la plus haute avait été retenu, à savoir un taux de satisfaction de l'ordre du 30 %, ce qui représentait 54 places pour les besoins du CO.

**Mme Clerc** relève le dogmatisme du SMO.

**Mme la Présidente** tient à relativiser un peu dans la mesure où cette réduction est liée au PA4, qui a été porté et adopté par les communes de l'Agglo. Les communes concernées ont convenu de certaines directives, notamment la promotion de la mobilité douce. Les PA deviennent des plans directeurs liant pour les autorités. Dans notre cas, les communes de l'agglo ont décidé de se contraindre et d'envisager des fourchettes de satisfaction allant de 10 à 30 % pour les grands spots de mobilité autre que motorisés. Que le taux ne soit que de 10% et non la fourchette haute de 30 % tient de la position du SMO qui justifie ce choix par le fait que si dans le cadre du PA4 on n'applique pas la fourchette la plus défavorable dans ce lieu-là, à savoir gare routière, gare ferroviaire, gare de Givisiez, alors elle ne sera appliquée nulle part ailleurs. Elle ajoute encore que le nombre de stationnement est calculé sur l'ensemble du PAD, or le premier bâtiment construit sur ce site est le CO. Et ces places de parc sont construites sous le CO. La situation est extrêmement complexe. Il est clair qu'il existe une volonté affirmée de vouloir réduire les places de parc. **Mme Clerc** demande si le SMO est ouvert à la discussion ou si sa position est définitive. **Mme la Présidente** lui répond qu'on y travaille. Des discussions sont menées également avec la DIME. Elle insiste sur le fait que l'assemblée doit entendre que le CO risque de ne pas ouvrir à la rentrée 2027 et que son ouverture soit reportée à la rentrée 2028.

**Mme Clerc** se souvient que de nombreuses places pour les vélos étaient demandées. **Mme Dénervaud** confirme **M. Repond** relève que sous l'angle financier, une assemblée extraordinaire

était prévue le mercredi 30 octobre 2024, pour présenter le devis général et procéder au vote du crédit d'ouvrage. Ce calendrier est clairement compromis parce que l'idée était de faire valider la phase SIA d'avant-projet et de pouvoir lancer les appels d'offres pour le gros œuvre ; ce changement a une incidence considérable sur l'organisation des sous-sols, ce qui ne nous permet pas de lancer les appels d'offre.

**M. Julien Gremaud**, membre du comité, remarque qu'il est question de plus de 100 enseignants pour le CO pour 10 places de parc ; il reconnaît qu'il y a des places pour les vélos et qu'il existe des transports en commun, mais il doute que 90 enseignants viennent par tous les temps en vélo électrique. Il faut un outil de travail cohérent pour nos enseignants pour qu'ils puissent prodiguer un bon enseignement aux élèves. Il relève également que la construction de la salle triple a un coût pour les communes ; ne l'utiliser que pour des besoins scolaires serait dommageable. Il lui paraît important que le SMO revoie sa position en considérant tous ces éléments, d'autant plus que la salle triple ou l'aula sont pour certaines communes éloignées difficilement atteignables par les transports publics.

**M. Gianmarco Ferri**, de la commune de Grolley, demande ce que les communes peuvent entreprendre pour appuyer ces discussions. **Mme la Présidente** lui répond par rien, sauf si ce n'est ne pas vous fâcher contre ces retards, et le remercie pour son intervention.

#### 2.5. Prochaines assemblées

- Jeudi 2 mai 2024
- Mercredi 30 octobre 2024 (crédit d'ouvrage pour organiser un vote populaire)
- Mercredi 4 décembre 2024

### 3. INFRASTRUCTURES SCOLAIRES – ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

#### 3.1. Contexte

**Mme la Présidente** rappelle brièvement l'histoire :

- Hausse pressentie des effectifs scolaires pour plusieurs CO de l'Association à l'horizon 2030-2035 (étude démographique Microgis, décembre 2022) ;
- Constitution d'un groupe de travail pour réfléchir à la **problématique des bassins de recrutement** au sein du périmètre de l'Association, d'analyser les différentes possibilités de **développement des infrastructures scolaires**, de les prioriser et de formuler des recommandations au Comité de direction.
- **Des travaux conséquents sont projetés pour les CO de la Ville.**  
Rénovation des CO du Belluard et de Jolimont et redimensionnement de leur capacité, dès basculement des élèves de l'Association sur le CO de Givisiez. Perte d'une capacité d'environ 500 élèves [1200 élèves vs 1700 aujourd'hui], pour l'essentiel liée à l'abandon de pavillons et bâtiments annexes.
- Focus initial limité aux bassins de Gibloux et Sarine Ouest.
- In fine, problématique et solutions englobant l'entier du cercle scolaire. Notamment dépassement de la capacité d'accueil maximale du CO de Pérolles par le « non-basculement » des élèves de la Ville (quartier de Pérolles) sur Jolimont suite au délestage des élèves de l'Association.

#### 3.2. Axes de développement identifiés

1) Optimisation et aménagement de l'existant :

- redéfinition des bassins de recrutement ;
- optimisation interne avec mise en place de classes volantes ;
- utilisation du potentiel de développement des sites existants ;
- maintien de synergies avec la Ville de Fribourg.

2) Nouvelles constructions

### 3.3. Potentiel de développement des sites

**Mme la Présidente** présent le potentiel de développement des sites :

- CO du Gibloux : gros potentiel d'agrandissement, avec 17 380 m<sup>3</sup> ;
- CO de Marly : travaux déjà en cours ;
- CO de Pérolles : les études ont été réutilisées, menées dans un autre contexte par la Ville de Fribourg en 2019, lorsqu'il était question d'une éventuelle vente du CO ; ces études avancent un chiffre de plus de 9'000 m<sup>3</sup> d'extension possible ;
- CO de Sarine-Ouest : des surfaces peuvent être transformées à l'intérieur et des pavillons durables peuvent être posés. Il reste un potentiel d'extension de près de 10'000 m<sup>3</sup>.

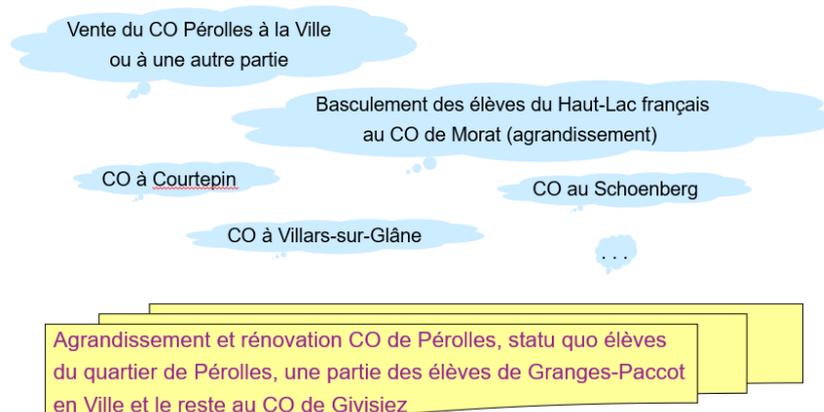
### 3.4. Infrastructures scolaires – scénarios de développement

Au vu de l'analyse des effectifs à l'horizon 2030-2035 ainsi que du potentiel d'extension des sites existants, il ressort :

- a) La région du Gibloux ne devrait pas subir de pression particulière.  
En temps opportun, le site possède un important potentiel d'extension (à mettre idéalement en relation avec le besoin d'assainir l'aile datant du début des années 80).
- b) La région de Sarine Ouest doit se préparer à une croissance soutenue après 2030.  
L'aménagement de nouvelles salles de classes/spéciales s'avère donc nécessaire :
  - transformation de certains locaux de l'école du CO de Sarine Ouest (appartement du concierge et salles d'informatique) ;
  - complété par l'aménagement de pavillons modulaires durables (~500 kCHF la salle de classe) ;
  - si cela ne suffit pas, le site possède encore un important potentiel d'extension.
- c) La région de la Haute-Sarine connaîtra la même croissance soutenue que la région de Sarine Ouest. La transformation en cours de l'école du CO de Marly permettra de répondre à ces besoins. En effet, les 3 nouvelles salles de classe ainsi que la mise en place de classes volantes permettront de porter la capacité de l'école à 720 élèves, contre 570 aujourd'hui.
- d) Pour les autres régions (Ceinture, Haut-Lac français et Ville de Fribourg), la situation est plus complexe en raison de l'assainissement des écoles du CO du Belluard et de Jolimont par la Ville de Fribourg. Ces travaux engendreront une perte de capacité durant et après les travaux, en raison principalement de l'abandon de pavillons et bâtiments annexes.

Afin de pouvoir répondre aux besoins de ces régions et notamment à la hausse des élèves pressentie à l'école du CO de Pérolles, le groupe de travail a analysé les différents scénarios possible et réalisé une analyse « SWOT » (forces, faiblesses, opportunités et menaces) pour chacun d'eux.

#### ❖ Réflexions menées et scénario retenu par le Comité



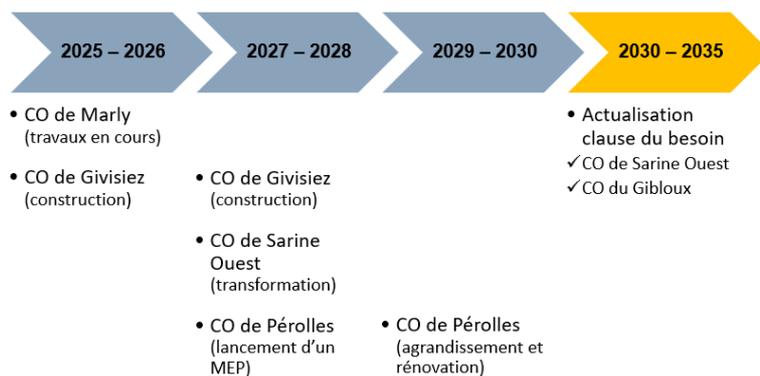
### 3.5. Recommandations du groupe de travail

Le GT recommande la « piste » d'un **agrandissement du CO de Pérolles** ainsi que la **valorisation du potentiel des sites existants**.

En outre, il recommande de **maintenir les possibilités d'interactions avec la planification de la Ville**, afin de répondre aux besoins croissants identifiés à l'échelle du cercle scolaire.

### 3.6. Infrastructures scolaires - vision pour l'Association

Sans les travaux envisagés par la Ville de Fribourg pour ses propres écoles (CO du Belluard / CO de Jolimont)



La parole est donnée :

**M. Michel Morel**, syndic de la commune d'Avry, demande pourquoi attendre 2027 et ne pas anticiper puisque les chiffres sont connus. **Mme la Présidente** lui répond que la stratégie doit être affinée ; ce projet a été présenté au comité au mois de novembre, cette information a été rapidement apportée en assemblée ; des informations plus précises seront données lors de la prochaine assemblée. L'idée n'étant pas de lancer ce projet le plus tard possible mais de correspondre aux différents besoins selon un calendrier.

**M. Repond** ajoute que le comité s'est penché sur la question de la limite de l'endettement. Un montant de 125 mio avait été avancé, qui était une estimation reposant sur un coût cible de la construction du CO de Givisiez ; malheureusement les coûts d'aujourd'hui ne sont plus comparables. La petite « fenêtre » qui restait entre notre endettement actuel et l'endettement supplémentaire lié au CO de Givisiez et les interventions ponctuelles était possible. Or aujourd'hui, si toutes les planètes s'alignent et que la construction du CO de Givisiez puisse démarrer, même avec un passage de l'endettement à 125 mio, cette limite d'endettement sera franchie à l'horizon 2026. Ces chiffres doivent être affinés ; d'autre part si le besoin n'est pas avéré et qu'il est possible de tenir jusqu'en 2027 année durant laquelle nous aurons la pleine charge financière des travaux aujourd'hui en cours de réalisation à Marly. Sans compter l'effet supplémentaire de « Cash Flow » qui permettra de réduire l'endettement. Ces éléments seront présentés de manière plus fine lors de l'assemblée du printemps prochain. **Mme la Présidente** rappelle que les communes n'aiment pas les limites d'endettement très élevées quand bien même qu'il ne s'agit pas d'un chèque en blanc. Tout investissement doit soit être voté en assemblée et peut ensuite faire l'objet d'un référendum facultatif, voire même obligatoire ; il est nécessaire d'affiner les chiffres pour présenter une limite correcte.

**M. Gianmarco Ferri**, de la commune de Grolley, demande s'il a bien compris la nécessité de l'agrandissement du CO de Pérolles : quand le CO de Givisiez sera construit, nos élèves vont quitter la Ville pour aller au CO de Givisiez, la Ville va rénover ses bâtiments en réduisant leur capacité. Cette réduction de capacité va nous impacter, ce qui nous contraint d'agrandir le CO de Pérolles ? **Mme la Présidente** lui répond par la négative. Nous nous étions imaginés qu'en vidant les CO de la Ville, celle-ci reprendrait ses élèves du CO de Pérolles. En revanche, les 140 élèves de Granges-Paccot restent en Ville. Le problème est que la population de Villars-sur-Glâne s'accroît, donc les élèves de Villars-sur-Glâne augmentent. Les 120 places du CO de Pérolles pour les élèves de la Ville nous permettaient d'absorber l'augmentation de ces élèves. **M. Repond** ajoute qu'actuellement les 4/5 des élèves viennent de Villars-sur-Glâne. Or les effectifs vont passer à l'horizon 2030-2035 de 400 à 480 élèves. Notre hypothèse de départ était que la Ville arrête de nous payer une facture de l'ordre du million de francs pour rapatrier ses élèves dans ses propres locaux. Le constat est aujourd'hui différent. Il faudra

continuer d'accueillir à la fois les élèves de la Ville et absorber l'augmentation des élèves de Villars-sur-Glâne. **M. Gianmarco Ferri** demande si des discussions sont menées avec la Ville. **Mme la Présidente** lui répond par l'affirmative et lui rappelle que finalement, les élèves de Granges-Paccot « valent » ceux de la Ville de Fribourg, puisqu'il s'agit du même nombre d'élèves. Le plus simple et le plus économique est l'agrandissement du CO de Pérolles. **M. Repond** ajoute que 3 séances ont déjà eu lieu. Il relève que le coût de la construction d'un nouveau CO représente actuellement près de trois fois le prix de celui de Sarine-Ouest, le plus récent, pas forcément en raison d'un renchérissement des coûts de la construction mais des normes qui deviennent de plus en plus exigeantes. Un agrandissement du CO de Pérolles, si on se concentre sur un des deux volumes qui représenterait 10 salles de classe et une salle spéciale, pourrait en gros se chiffrer à près de 12 voir 15 mio, montant approximatif qui n'a rien à voir à celui de la construction d'un nouveau CO. **M. François Vallat, de la commune de Belfaux**, se demande pourquoi ne pas augmenter la capacité du CO de Givisiez qui non seulement n'est pas encore construit mais se trouve sur un immense terrain. **Mme la Présidente** lui répond qu'une capacité supplémentaire est déjà prévue pour absorber l'augmentation de l'effectif des communes destiné à ce CO. **M. Repond** précise que 750 élèves seront basculés au CO de Givisiez à la rentrée 2027. Or la capacité maximum est prévue pour 930 élèves, avec optimisation des classes. Il a donc été prévu un potentiel pour répondre à l'évolution démographique de ce bassin de recrutement qui comprend le Haut-Lac français, mais pas pour reprendre les élèves de Granges-Paccot qui continueraient leur scolarité au CO du Belluard (barrière de l'A12). **M. Vallat** demande pourquoi la capacité maximum ne peut être utilisée en 2027. **M. Repond** explique que la mise en place des classes volantes ne se fera pas en 2027, mais dans un 2<sup>e</sup> temps. La construction reste la même, mais il ne sera pas possible d'augmenter plus que 930 pour des raisons de cohérence ou de relation entre les salles de classe ordinaire et les salles spéciales notamment.

**Mme la Présidente** insiste sur le fait qu'il ne s'agit ici que d'informations et pas de décisions. Le comité poursuit sa réflexion et présentera un rapport en tenant compte des questions posées lors de cette assemblée.

La parole n'est plus demandée.

### 3.7. Remerciements aux membres du groupe de travail

**Mme la Présidente** présente les membres du groupe de travail et les remercie chaleureusement pour leur travail et leur investissement.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au point suivant

## 4. BUDGET 2024

**Mme la Présidente** se réfère à la brochure du budget 2024 annexée à la convocation.

### 4.1. Présentation générale

- **Le montant total** à la charge des communes de **Fr. 32'540'900**, soit + Fr. 685'400 ou +2.2% par rapport au budget 2023 (Fr. 31'855'500).

**Mme la Présidente** laisse la parole à **M. Repond** pour commenter le budget.

#### 4.1.1. Résultat par centres de coûts

**M. Repond** se réfère aux pages 6 et 7 de la brochure, à savoir la récapitulation générale des charges et produits et les commente.

	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	BG 2024 vs BG 2023 en CHF	%
<b>CHARGES</b>	35'166'170.88	34'489'530.00	35'455'644.00	966'114	2.8%
<b>REVENUS</b>	3'578'670.88	2'634'030.00	2'914'744.00	280'714	10.7%
<b>EXCEDENT A LA CHARGE DES COMMUNES</b>	31'587'500.00	31'855'500.00	32'540'900.00	685'400	2.2%
<b>I. Ecoles de l'Association</b>	21'423'055.15	22'048'130.00	22'424'846.00	376'716	1.7%
<b>II. Ville de Fribourg et hors cercle</b>	9'469'049.40	8'925'000.00	9'135'000.00	210'000	2.4%
<b>III. Centres d'orientation scolaire et professionnelle</b>	103'782.15	110'510.00	129'260.00	18'750	17.0%
<b>IV. Autorités et commissions / administration générale</b>	591'613.30	771'860.00	851'794.00	79'934	10.4%

#### 4.1.2. Résultat par écoles

L'indication de la participation aux traitements des enseignants est nouvellement indiquée par école. Il rappelle que la comparaison d'une école à l'autre reste très difficile, même en tenant compte des ouvertures ou fermetures de classe ; en effet, il existe un certain effet de seuil relatif aux nouvelles classes de la Loi sur la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Suivant la configuration de la pyramide des âges des enseignant-e-s, il existe un effet assez important qui n'est pas comparable d'une école à l'autre.

	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	BG 2024 vs BG 2023 en CHF %	
<b>I. Ecoles de l'Association</b>	<b>21'423'055.15</b>	<b>22'048'130.00</b>	<b>22'424'846.00</b>	<b>376'716</b>	<b>1.7%</b>
<b>CO du Gibloux</b>	<b>4'748'322.57</b>	<b>4'819'070.00</b>	<b>4'830'050.00</b>	10'980	0.2%
Charges	5'162'149.95	5'201'220.00	5'231'800.00	30'580	0.6%
<i>dont participation aux traitements des enseignants (50%)</i>	2'929'533.70	2'736'600.00	2'696'100.00	-40'500	-1.5%
Revenus	413'827.38	382'150.00	401'750.00	19'600	5.1%
<b>CO de Marly</b>	<b>5'869'148.05</b>	<b>5'722'380.00</b>	<b>5'717'400.00</b>	-4'980	-0.1%
Charges	6'333'550.40	6'116'860.00	6'073'180.00	-43'680	-0.7%
<i>dont participation aux traitements des enseignants (50%)</i>	3'939'341.70	3'547'100.00	3'617'000.00	69'900	2.0%
Revenus	464'402.35	394'480.00	355'780.00	-38'700	-9.8%
<b>CO de Pérolles</b>	<b>4'002'044.52</b>	<b>4'481'700.00</b>	<b>4'508'166.00</b>	26'466	0.6%
Charges	5'491'320.07	5'770'600.00	6'077'530.00	306'930	5.3%
<i>dont participation aux traitements des enseignants (50%)</i>	3'472'640.95	3'396'100.00	3'622'000.00	225'900	6.7%
Revenus	1'489'275.55	1'288'900.00	1'569'364.00	280'464	21.8%
<b>CO de Sarine Ouest</b>	<b>6'803'540.01</b>	<b>7'024'980.00</b>	<b>7'369'230.00</b>	344'250	4.9%
Charges	7'426'814.21	7'587'880.00	7'950'780.00	362'900	4.8%
<i>dont participation aux traitements des enseignants (50%)</i>	4'048'427.30	4'019'000.00	4'321'000.00	302'000	7.5%
Revenus	623'274.20	562'900.00	581'550.00	18'650	3.3%

**M. Repond** se réfère aux pages 4 et 5 de la brochure pour les principaux postes budgétaires :

- dans le domaine des infrastructures ;
- dans le domaine de l'informatique ;
- des frais financiers.

#### 4.1.3. Budgets 2024 (détail en chiffres ou graphiques)

- Aperçu des postes de travail en équivalents plein-temps ;
- Résumé pour les domaines de l'informatique et des infrastructures ;
- Aperçu des frais financiers ;
- Aperçu de l'impact de l'évolution des indices de la clé de répartition 2024

(par rapport au budget 2023) : pour les communes pour lesquelles le budget 2024 serait identique au franc près au budget 2023, le tableau présente en pourcentage ce qu'elles accuseraient comme augmentation respectivement comme diminution compte tenu de leurs propres indicateurs, notamment l'IPF, à hauteur de 25 %. Il commente le graphique. **Mme la Présidente** précise qu'une note sera préparée avec toutes les indications nécessaires. Cette slide sera envoyée avec la note à toutes les communes. Ce n'est pas que le budget de l'Association qui impacte les charges, c'est également l'état financier communal.

#### 4.2. Préavis de la CF

**Mme la Présidente** laisse la parole à **M. Mauron** rapporteur de la commission financière :

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commission financière de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français s'est réunie le 11 novembre 2023 pour procéder, en vue de l'Assemblée des délégués du 6 décembre 2023, à l'examen des éléments du budget 2024, ceci afin d'établir ses préavis.

Lors de dite séance, une délégation du Comité, composée de sa Présidente Lise-Marie Graden ainsi que de Madame Caroline Dénervaud, était présente afin de répondre aux questions des membres de la commission. Monsieur Frédéric Repond, administrateur de l'Association, et Monsieur Martin Rossier, responsable finances, ont également fourni des informations complémentaires.

#### Préavis concernant le budget de fonctionnement 2024

Après délibération et examen du budget de fonctionnement 2024, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, préavis favorablement le budget 2024 du compte de résultats de l'Association,

fixant un montant total à charge des communes de CHF 32'540'900.- et propose ainsi à l'Assemblée des délégués d'adopter le budget 2024 du compte de résultats.

La Commission financière souhaite mettre en exergue les éléments suivants :

a. Salaires du personnel auxiliaire

De manière générale, on constate une augmentation du poste « salaire du personnel auxiliaire». Il s'avère que dite augmentation est essentiellement due à une requalification comptable. En effet, par souci de cohérence, les mandats externes dans le domaine de la conciergerie, des infrastructures et de l'informatique – auparavant intégrés au sein du personnel fixe – ont été attribué au poste « salaires du personnel auxiliaire ».

b. Mesures d'optimisation énergétiques

Par le truchement notamment d'un contrat avec la fondation pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics fribourgeois, des mesures d'optimisation énergétiques ont été prises, ce qui a permis d'amortir l'impact de l'augmentation généralisée des prix. On relèvera en outre qu'il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques au CO de Sarine et au CO du Gibloux en 2024 ainsi que dans le cadre des travaux d'assainissement du CO de Marly.

c. Evolution de la masse salariale du personnel enseignant

Lors de l'analyse de l'évolution de la masse salariale du personnel enseignant, il convient de prendre en considération les paliers annuels, le renchérissement ainsi que l'augmentation non-linéaire de la part LPP, cette dernière dépendant de la classe d'âge. A ce titre, on notera qu'un basculement d'une partie du personnel dans la classe d'âge supérieure peut engendrer, selon les années, des soubresauts plus ou moins importants, ce qui sera le cas en 2024.

La Commission financière apprécie tout particulièrement la rigueur, la diligence et la proactivité dont font preuve la direction et l'administration dans la gestion des finances et des affaires de l'Association.

**Mme la Présidente** remercie la commission financière et ouvre la parole. La parole n'étant pas demandée, **Mme la Présidente** passe au point suivant.

#### 4.3. Budget d'investissements

**Mme la Présidente** précise que la couverture des dépenses d'investissement est assurée par l'emprunt pour chaque objet figurant au budget d'investissements. Les charges financières, dont les amortissements obligatoires sont conformes à la loi sur les communes.

Pour la présentation générale, les nouveaux investissements bruts présentés dans le cadre du budget 2024 se montent à Fr. 695'000. En tenant compte des crédits déjà votés, les dépenses et les recettes d'investissement planifiées au budget 2024 se résument comme suit :

- dépenses : Fr. 17'560'000
- recettes : Fr. 85'000
- investissements nets : Fr. 17'475'000

##### 4.3.1. Autres investissements, par nature

**Mme la Présidente** passe la parole à **M. Repond** qui se réfère aux commentaires des pages 16 à 20, ainsi qu'au tableau de la page 21.

❖ Infrastructures

	Crédit Dépense / (recette)	Budget 2024
Paiement par avance tarif de la puissance CAD CO de Marly	265'000	265'000
Correction des problèmes d'étanchéité CO de Pérolles	150'000	150'000
Système de gestion des accès CO du Gibloux, de Pérolles et de Sarine Ouest	100'000	100'000
<b>TOTAL</b>	<b>515'000</b>	<b>515'000</b>

❖ Informatique

	Crédit Dépense / (recette)	Budget 2024
Matériel informatique «général»	130'000	130'000
Infrastructure réseau – Matériel réseau wifi pour les 4 écoles	50'000	50'000
<b>TOTAL</b>	<b>180'000</b>	<b>180'000</b>

Dans l'attente de la mise en œuvre de la stratégie EdNum le crédit me sera utilisé qu'au cas où par cas pour procéder au remplacement de matériel en « fin de vie »

La Préavis de la CF et vote

**Mme la Présidente** donne la parole à M. Mauron, rapporteur de la commission financière :

**Préavis concernant le budget d'investissements 2024**

Après délibération et examen du budget d'investissement 2024, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, préavise favorablement le budget 2024 des investissements de l'Association, présentant des nouveaux investissements bruts d'un montant total de CHF 695'000.- (soit CHF 515'000.- d'investissements pour les infrastructures et CHF 180'000 d'investissements dans le domaine de l'informatique) et propose ainsi à l'Assemblée des délégués d'adopter le budget 2024 des investissements.

**Mme la Présidente** remercie la commission financière pour son travail.

4.4. **Vote final du budget du compte de résultats et d'investissements :**

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les nouveaux investissements au niveau :

- des infrastructures : la parole n'est pas demandée
- de l'informatique : la parole n'est pas demandée

**Mme la Présidente** passe au vote et propose de procéder de manière globale pour l'entier des objets mis en investissement, bien que la loi voudrait de les voter les uns après les autres, à moins qu'il n'y ait une opposition. Personne ne s'oppose à cette manière de procéder.

- Budget du compte de résultats 2024 : accepté à l'unanimité
- Budget d'investissements 2024 :
  - nouveaux investissements – infrastructures : tous les nouveaux investissements sont acceptés à l'unanimité.
  - nouveaux investissements – informatique : tous les nouveaux investissements sont acceptés à l'unanimité.
- **Vote final - décision :**  
**Le budget du compte de résultats et le budget d'investissements 2024 sont acceptés à l'unanimité.**

**Mme la Présidente** remercie chaleureusement les « artisans » du budget présentés, en particulier pour la coordination M. Rossier ainsi que Mme Lauper.

## 5. **DIVERS**

- 5.1. **M. Gianmarco Ferri** se réfère à la gratuité des cours d'économie familiale pour les élèves de Fribourg et demande si ces cours seront facturés aux communes. **Mme la Présidente** le rassure en expliquant que rien ne changera pour les communes de l'Association. En revanche, la Ville de Fribourg va continuer à facturer ces cours pour les élèves de vos communes. A l'inverse, pour notre association, les cours d'économie familiale pour les élèves de Fribourg ne seront plus facturés aux parents mais directement à la commune de Fribourg.
- 5.2. **M. Simonis** s'inquiète des 400 heures d'études menées pour la construction du CO de Givisiez qui deviennent obsolètes. **Mme Dénervaud** lui répond que ces études ont été menées par les TPF, la Commune de Givisiez et l'Association pour un montant entre 70'000 et 80'000 francs. **M. Simonis** demande si le SMO est au courant de ce montant perdu. **Mme Dénervaud** lui répond par l'affirmative. **Mme la Présidente** lui explique que cette situation a été communiquée lors des discussions avec la direction.

- 5.3. **Mme Ménetrey** de la commune de la Brillaz a été interpellée par des parents d'élèves de Villars-sur-Glâne et relève qu'il n'y a pas de Mensa au CO de Pérolles ; elle demande s'il serait possible de négocier avec l'Uni pour que nos élèves puissent aller se restaurer au même tarif que les étudiant-e-s et ainsi profiter d'une assiette équilibrée. **M. Repond** en prend bonne note ; cette question fera l'objet d'un examen de nos propres cantines ; en effet, à l'heure actuelle, il a été décidé de maintenir le prix à 9.- francs.

Aucun autre divers n'étant proposé, **Mme la Présidente** clôt l'assemblée à 19h05 en remerciant les délégués de leur participation et la commune de Neyruz pour son accueil ainsi que pour l'apéritif et l'Association pour le clin d'œil du St-Nicolas.

Fribourg, le 6 décembre 2023

Pour le procès-verbal :  
Angelika Greim

Projet